N° 2025_009_DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de ROMAGNAT (Puy-de-Dôme),
Vu le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1, R 411-1, R 411-25, R 411-29, R 411-30, R 411-31, R 411-32, R 417-1,
Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4, L 2213-16 à L 2213-19-1, L 2215-3, L 2512-14,
Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.650-5,
Vu l'arrêté municipal du 23 juin 1971 approuvé par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme le 6 juillet 1971,
Vu la demande présentée **le 08 avril 2025,**

Considérant qu'en raison d'un déménagement au 20 rue Vercingétorix, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement par mesure de sécurité publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Le samedi 19 et dimanche 20 avril 2025 de 07h00 à 18h00, la circulation sera neutralisée rue Vercingétorix afin de permettre le stationnement du camion chargé de ce déménagement.

Dans le cas de stationnement gênant, une mise en fourrière sera immédiate (Vu les articles R 417-10 et suivants du Code de la Route).

ARTICLE 2 :
La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage du présent arrêté seront assurés **impérativement 7 jours à l'avance** par la pétitionnaire.

ARTICLE 3 :
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi en utilisant l'application Télérecours citoyens accessible sur internet à l'adresse : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :
La Brigade de Gendarmerie de ROMAGNAT et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à ROMAGNAT, le 09 avril 2025

Le Maire,

MAIRIE DE ROMAGNAT (Puy-de-Dôme)

Laurent BRUNMUROL

Publié et exécutoire le 14 avril 2025